

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE CESSION

RÉGLANT LES PRESTATIONS DE PHOTOGRAPHIE ET AUTRES PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR JIM OUZI AUTEUR-PHOTOGRAPHE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRESENTATION DES CONDITIONS GENERALES :

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux travaux de commande et règlent le contenu et l'exécution de l'ensemble des contrats de prestations de Photographies et autres prestations (ci-après le Contrat) de JEAN-MICHEL TOUZIN AUTEUR PHOTOGRAPHE (ci-après le Prestataire, l'auteur ou jim ouzi), dispensé d'immatriculation en application de l'article L.123-1-1 du code du commerce, siégeant au 8 rue Chaponnay 69003 Lyon. De par sa signature ou validation par voie électronique du présent Contrat, à chaque passation de commande (signature de tout devis), le Client déclare les accepter intégralement et sans restriction. Jean-Michel Touzin n° de SIRET : 793 718 818 00016, exerce son activité en tant qu'Auteur-Photographe (code NAF : 90.03B), sous le pseudonyme Jim Ouzi et n'est soumis à aucune règle professionnelle particulière. Les présentes CGV sont présentées en langue française, et s'adressent à un consommateur qui dispose de sa pleine capacité juridique.

ACCEPTATION DES CGV : Le fait de passer une commande emporte de plein droit l'acceptation par le client des présentes CGV et renonciation par lui à ses propres conditions générales et particulières contractuelles. Le client déclare adhérer aux présentes CGV, après les avoir lues, sans restrictions ni réserves et ce dès sa commande.

Commande

Toute commande doit être ratifiée par un bon signé par le client ou son représentant mandaté.

Est précisé sur le bon de commande : la date de réalisation de la prestation, les horaires, le ou les lieux, le prix et les acomptes versés.

Tout devis signé par les parties tient lieu de bon de commande.

En cas d'annulation partielle ou totale d'une commande en cours d'exécution, veuillez vous référer à l'article « Modifications – Résiliation – Annulation – Indemnités – Pénalités de retard ».

Tarifs et paiement

Les prix de vente des Prestations de Photographies ou toutes autres prestations, sont ceux applicables au moment de la commande conformément au devis établi.

Les prix sont exprimés en Euro hors taxes (HT). Le Prestataire se réserve le droit de répercuter sans délai sur ses tarifs toutes nouvelles taxes pouvant se présenter dans son activité.

Toutes commandes de Prestations de Photographies ou toutes autres prestations, donne lieu dès sa conclusion au versement d'un acompte de 30% du montant total de la commande (*), le solde devant être réglé à la livraison ou première présentation des prestations correspondant au cahier des charges validé. Toute commande ne sera effective qu'après encaissement de l'acompte prévu.

(*) exception faite des Administrations publiques et prestations « express ».

Les prix sont calculés en fonction des présentes conditions de versement d'acompte et de solde mentionnées ci-dessus, dans les délais également mentionnés ci-dessus. Sauf Administrations publiques et Organismes dépendant de Ministères, le Client accepte une majoration de 10% sur le montant global de la commande s'il souhaite que ses conditions de paiement prévalent sur les nôtres, cependant le solde devra être réglé dans un délai maximum fixé à 45 jours après remise des travaux.

Les entreprises qui nécessitent un référencement des fournisseurs devront s'assurer que Jim Ouzi est bien référencé en tant que fournisseur avant le début des prestations.

Tout règlement effectué à partir d'une monnaie étrangère est à l'entière charge du Client.

Les conditions tarifaires de toutes offres faites sur devis ont une durée de validité de 30 jours à compter de l'émission de l'offre.

Les tarifs pratiqués peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis, mais ces modifications seront sans effet sur les contrats en cours et les offres déjà émises.

Les conditions tarifaires des offres dites « promotionnelles », et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

Le Client accepte une majoration pour les travaux réalisés par le Prestataire et destinés à être reproduits pour être vendus en quantité (exemples : presse, magazines, revues, création d'un CD-ROM). Plus généralement, toute duplication des travaux remis destinée à la vente doit se faire avec un reversement de « royalties » convenu au préalable entre le Client et l'auteur.

Le Prestataire se réserve le droit de « marquer » (en ajoutant un « watermark », sorte d'empreinte visuel anti-copie) les photos, et autres travaux qu'il transmet au Client tant que les prestations ne sont pas intégralement payées, les dites annotations précisant que la version est sans licence définitive ou « démo ». Le Prestataire se réserve le droit de retirer tout travail qui n'a pas été intégralement réglé par le Client, sans qu'il puisse en être tenu responsable, et il reste déchargé de toute pénalité quoi qu'il arrive. Les factures doivent être exclusivement réglées par chèque bancaire, par virement bancaire ou en espèces. La remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

Cahier des charges – Modifications

Une commande comporte un bon de commande numéroté, le présent contrat paraphé et signé, ainsi que le cahier des charges (description de la réalisation sur le plan technique, fonctionnel et esthétique) placé en annexe de ce contrat ou dans le devis.

Tous les suppléments non prévus dans le devis initial (ou cahier des charges initiales) seront facturés séparément et pourront faire l'objet d'un avenant. Par conséquent, toute modification demandée par le Client non prévue initialement (Vue supplémentaires, changement de lieux, modification du scénario ou des options prévues initialement) sera facturée en supplément.

Forfaits horaires et facturation sur temps de présence

Si le devis concerne un temps de présence du photographe sur site, le temps de présence commence dès l'arrivée du photographe au lieu de rendez-vous et se termine au moment de son départ, le calcul du temps s'effectuant par tranches de 30 minutes. Les moments d'arrêt qui ne sont pas de la responsabilité ni de la volonté du photographe sont comptabilisés comme temps de présence. Tout temps supplémentaire passé sur site sera facturé en sus au montant indiqué par tranches irréductibles de 15 minutes.

Transmission des informations usuelles

Par défaut, le Prestataire communique au Client toutes les informations par courrier électronique. Hormis le Contrat signé par les deux parties, le Prestataire se réserve le droit de facturer l'expédition de fournitures (documents, fichiers, images, CD-ROM) au Client si ce dernier souhaite un envoi postal de ces fournitures.

Délais – Livraison

Les photographies peuvent, si le contrat le stipule, être livrées soit sur DVD-ROM, CD-ROM, serveur FTP ou autre support numérique mentionnés à la commande et seront à intégrer sur le site Internet du client par ses soins, sauf mention contraire indiquée sur le bon de commande.

D'une manière générale, le Prestataire essaie de tenir des délais raisonnables. Mais ces derniers sont aussi fonction de l'importance du travail à effectuer et peuvent évoluer en fonction de contraintes techniques et/ou d'éléments indépendants des parties. Ces délais sont donnés à titre indicatif, aucune indemnité ne pourra être accordée au Client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans accord expresse du Prestataire.

Le délai commence dès réception de toutes les pièces nécessaires à la mise en place de la commande (textes, codes FTP, photos, documents électroniques) et de l'acompte initial. En règle générale, ces délais seront spécifiés dans le devis et une date de livraison des prestations sera fixée par le Prestataire à la confirmation de commande.

Le Prestataire est déchargé de plein droit de toute obligation en matière de délai dans les cas suivants :

- les renseignements ne sont pas fournis en temps voulu par le Client et/ou le Client n'a pas respecté ses propres obligations ;
- la livraison des prestations virtuelles n'a pas été possible à la date prévue du fait du Client et/ou en cas de force majeure;

Les commandes sur support numérique seront expédiées par voie postale ou par transporteur. Jim Ouzi ne peut être tenu pour responsable des retards ou pertes imputables aux fabricants ou transporteurs, quels qu'ils soient.

Garanties

Les prestations sont garanties dans le cadre des dispositions légales. La garantie, sur présentation de facture, est limitée, au choix du Prestataire, à la réparation ou au remplacement de la prestation défectueuse par suite de vices cachés préexistants à la livraison. Pour permettre de remédier au vice caché, le Client doit accorder au Prestataire le temps et les facilités nécessaires ; le Prestataire étant déchargé de toute garantie si le Client refuse de les lui accorder.

Jim Ouzi s'engage à conserver une copie des travaux photographiques pendant un an et de les transmettre au client sur simple demande.

Modifications – Résiliation – Annulation – Indemnités – Pénalités de retard

Toute modification de la commande et/ou des Conditions générales de vente et des conditions particulières d'acceptation et d'exécution des prestations de Photographies ou toutes autres prestations devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Toute modification entraînera automatiquement un report de la date de livraison initialement prévue.

Le non respect de quelconque de l'une de ses obligations par le Client autorise le Prestataire à résilier le Contrat, à reprendre les prestations de Photographies ou toutes autres prestations livrées sans mise en demeure préalable, à conserver à titre de dommages et intérêts les sommes déjà perçues et à facturer à titre d'indemnités un minimum de 20% du montant de la commande. L'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le Client autorise le Prestataire à résilier le Contrat, à reprendre les prestations de Photographies ou toutes autres prestations livrées sans mise en demeure préalable, à conserver à titre de dommages et intérêts les sommes déjà perçues et à facturer à titre d'indemnités un minimum de 30% du montant de la commande. En cas de retard de paiement, le Prestataire appliquera en outre des pénalités de retard fixées à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire.

En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les produits restent la propriété de Jim Ouzi Photographe jusqu'au paiement complet de la facture.

À défaut de règlement à la date prévue, Jim Ouzi se réserve le droit de mettre le client en demeure de payer la somme due.

Réclamation

Toute réclamation concernant les prestations devra être effectuée préalablement à leur modification ou à l'intervention d'un tiers.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, passé un délai de huit jours à compter de la livraison de la marchandise.

Tout travail ne donnant pas satisfaction doit être retourné dans son intégralité dans les mêmes délais.

Le Client devra laisser à Jim Ouzi toutes possibilités de procéder à la vérification des travaux pour trouver une solution au problème.

Prises de vue

Lors de la réalisation de prises de vues en extérieur, en cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, orage, neige, vent) ou en cas de force majeure, le Prestataire se réserve le droit de suspendre momentanément ou complètement son travail s'il juge que cela peut entraîner un impact néfaste pour son matériel ou sa propre sécurité et/ou entraver la qualité de son travail. Dans l'éventualité de conditions météorologiques mauvaises, le Prestataire re-fixera une date de rendez-vous en accord avec le Client ultérieurement. Le Client et le Prestataire resteront alors déchargés de toute pénalité de retard éventuel.

Malgré les efforts fournis par le Prestataire lors de la réalisation des clichés photographiques, ce dernier ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- de la présence d'éléments perturbateurs (véhicules, objets de signalisation, désordres structurels, personnes, qualité des sols, du terrain ou d'éléments naturels comme des arbres naturels comme des arbres ou des nuages) ;
- du reflet de son équipement dans un miroir ou toutes autres matériaux sur les lieux de la prise de vue ;
- de l'ombre portée de son équipement qui pourrait être visible sur les photographies (du en partie à la position de l'éclairage ambiant, de la position du soleil ou d'un éclairage inapproprié) ;
- des effets de « flare » (réflexion des rayons lumineux à travers les lentilles d'un système optique causé par des sources lumineuses de forte intensité) ;
- de fines coupures ou lignes sombres qui pourraient éventuellement apparaître sur certaines parties des photos panoramiques (défaut du aux optiques utilisées, à certains éléments en mouvements comme de la végétation soumise à du vent, des nuages, des personnes...).

Sécurité

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toutes prestations qui mettraient sa vie en danger ou qui pourraient abîmer son matériel. Dans ce cas et si le Prestataire est déjà sur les lieux, il pourra repartir tout en facturant son déplacement et la tranche horaire commencée.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser tous travaux si les conditions de sécurité sont insuffisantes et/ou le lieu de travail est « à risques » (lieux sensibles aux agressions).

Le Client doit faciliter le passage et l'accès aux lieux ou les clichés doivent être pris.

Lors des prestations de Photographies dans des lieux privés et publics (musées, monuments...), un responsable ou à défaut un employé des lieux doit accompagner le Prestataire ; si cela est impossible, le Prestataire peut refuser d'exécuter ses tâches sans rembourser le Client de la première tranche horaire due. S'il continue son travail seul, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

- d'incidents sur les lieux lors de son passage sauf s'il est indéniablement impliqué dans ces incidents ;
- de prises de vues considérées comme inutiles par le Client ;
- de prises de vues qui n'auraient pas été effectuées à des lieux ou le Client l'aurait souhaité.

Propriété intellectuelle – Licence d'utilisation – Droit de référence

Toutes les études, devis, propositions, documents remis ou envoyés par Jim Ouzi restent et demeurent la propriété de Jim Ouzi et ne peuvent pas être communiqués à des tiers sauf autorisation expresse préalable.

Quand la prestation a été intégralement payée, les travaux finaux remis au Client sont remis de manière « libre d'exploitation » (*) : le Prestataire concède par conséquent une cession conditionnelle de ses droits d'auteur sur les travaux remis (*) Les modalités de la cession de droits sont détaillées dans les Conditions Générales de Cession (CGC)

(1) Le Client est libre d'exploiter les travaux remis dans les limites de la présente cession de droits.

(2) Le Prestataire s'engage toutefois à ne pas revendre ces travaux.

(3) Le Client accepte sans condition un reversement de « royalties » au Prestataire si les travaux sont dupliqués pour la revente et/ou s'ils sont utilisés sur réseaux payants et/ou publicitaires. Un accord préalable devra alors avoir été convenu entre le Client et le Prestataire ; le montant des reversements sera alors à définir.

(4) Toute modification des travaux réalisés par le Prestataire ne peut être faite que par le Prestataire (service facturé en sus).

(5) Le client ne peut revendre en partie ou en totalité les travaux qui lui ont été remis par le Prestataire, ni les louer, ni les transférer, sans accord préalable écrit.

(6) Les photographies prises sur les lieux du client sont libres d'exploitation (sauf diffusion sur supports et réseaux payants ou un reversement de « royalties » est à convenir).

(7) Les photographies remises « offertes » de lieux autres que ceux du client sont libres d'exploitation (sauf diffusion sur supports et réseaux payants ou un reversement de « royalties » est à convenir) mais demeurent la propriété inaliénable de Jim Ouzi.

(*) à l'exclusion des programmes, scripts, applet java, fichiers flash et autres fichiers source, moyens de visualisation, techniques de rendu (interactif ou non interactif).

Le Prestataire peut mentionner le Client parmi ses références. Néanmoins, ce dernier peut demander le retrait des données nominatives qui figurent dans les références (Loi

Informatique et Libertés). Le Client accepte que le Prestataire puisse marquer les clichés réalisés avec son logo, et/ou mention de son site commercial; de même toute mention faite au Prestataire doit rester sur les travaux réalisés et remis au client, même après paiement intégral des prestations (article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Prises de vue réglementées

Les photographies peuvent représenter des bâtiments et monuments architecturaux protégés (par le droit d'auteur – articles L.III-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle – et par le droit à l'image et à la propriété – articles 9 et 544 du Code civil), des œuvres, des objets protégés (par le droit d'auteur – articles L.III-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle – et par le droit des dessins et modèles – articles L.511-1 à L.521 – 4 du Code de la propriété intellectuelle, des marques protégées (articles L.711-1 à L.716-6 du Code de la propriété intellectuelle). Il appartient au Client de négocier directement avec les titulaires de ces droits les autorisations nécessaires à l'utilisation des photographies, en fonction de l'exploitation faite par le Client.

Musique et fichiers sonores

Il appartient au Client de négocier directement avec les titulaires de ces droits les autorisations nécessaires à l'utilisation des musiques, en fonction de l'exploitation faite par le Client.

Modifications concernant les prestations sur site

Sur demande du Client, toute modification de lieu, de jour ou d'heure d'arrivée, de nombre de jours, peut entraîner un surcoût (tarifs des trains et/ou location de véhicule et/ou d'avion, nombre de nuits en hôtel, etc.), que le Client accepte de payer intégralement. De même, les éventuels frais d'annulation ou de modification de réservation de moyen(s) de déplacement (train, avion, location de voiture, etc.), d'hébergement, etc., seront à la charge du Client.

Responsabilité – Éthique

Les photographies, dessins, schémas figurant sur une documentation et/ou sur les sites Internet du Prestataire n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée.

La responsabilité du Prestataire est strictement limitée au remplacement gratuit des prestations reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature que ce soit, et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence directe ou indirecte du défaut des Prestations effectuées. Les données techniques ou toutes les informations fournies par le Client au Prestataire lors de la commande des Prestations engagent le Client et exonèrent le Prestataire de toute responsabilité sur les éventuelles erreurs commises.

Dans le cas où la réalisation des Prestations nécessite une autorisation, le Client est seul responsable de son obtention. La non obtention de cette autorisation ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et ne peut pas constituer pour le Client un motif de refuser l'exécution de la commande. Le Prestataire ne peut être tenu responsable de l'usage qui sera fait des prestations (copie illicite, trucage des photographies, utilisation à des fins « contraires aux bonnes mœurs ») qu'il a effectuées, que ce soit avant ou après le paiement par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit de stopper à tout moment son travail si les clichés concernent des scènes dégradantes, pornographiques, à caractère pédophile, et d'une manière générale caractérisée comme étant « contraires aux bonnes mœurs ». Aucun remboursement ne sera effectué.

Informatique et libertés

Conformément à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le concernent.

Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent avant toute action judiciaire à rechercher une solution amiable. En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux statuant en droit français seront compétents.

Loi et juridiction

Les parties conviennent que la commande et les Conditions générales de vente et les Conditions particulières d'acceptation et d'exécution des Prestations de Photographies et toutes autres prestations, qui en font partie intégrante, sont soumises au droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents en cas de litige.

CONDITIONS GENERALES DE CESSIION (CGC) POUR CESSIIONS DE DROITS DE DIFFUSION ET D'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES

PRESENTATION DES CONDITIONS GENERALES DE CESSIION :

Les présentes Conditions Générales de Cession (CGC) définissent les relations contractuelles entre, d'une part, tout client, qu'il soit un particulier ou un professionnel, ci-après désigné "le client" ou "le cessionnaire" ou "l'acheteur" et, d'autre part, Jean-Michel Touzin dit Jim Ouzi, ci-après désigné "Jim Ouzi" ou "l'auteur". Les présentes CGC s'appliquent aux cessions de droits de diffusion et d'exploitation de photographies.

Jean-Michel Touzin n° de SIRET : 793 718 818 00016, exerce son activité en tant qu'Auteur-Photographe (code NAF : 90.03B), sous le pseudonyme Jim Ouzi et n'est soumis à aucune règle professionnelle particulière. Les présentes CGC sont présentées en langue française, et s'adressent à un consommateur qui dispose de sa pleine capacité juridique.

Principes de cession

La reproduction et la réédition des créations de Jim Ouzi sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957 (voir texte en annexe). La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement de l'auteur. La signature ne peut être supprimée sans l'accord de l'auteur. Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création.

CGC ET CONDITIONS DU CESSIONNAIRE : Les présentes CGC sont les seules applicables. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales et particulières non expressément agréées par Jim Ouzi et notamment remplacent celles du cessionnaire.

MODIFICATION DES CGC : Jim Ouzi se réserve le droit de modifier les présentes CGC, à tout moment, sans préavis. Les CGC applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par le cessionnaire.

ACCEPTATION DES CGC : Le fait de passer une commande emporte de plein droit l'acceptation par le client des présentes CGC et renonciation par lui à ses propres conditions générales et particulières contractuelles. Le client déclare adhérer aux présentes CGC, après les avoir lues, sans restrictions ni réserves et ce dès sa commande.

CGC ET USAGES NON AUTORISÉS : Les présentes CGC s'appliquent également aux utilisations non autorisées des photos, quelle que soit la manière dont l'utilisateur s'est procuré la photo ou le texte.

CESSION DE DROITS POUR DIFFUSION DES IMAGES : Les présentes CGC régissent les conditions par lesquelles l'auteur concède à ses clients et cessionnaires le droit d'utiliser une ou plusieurs de ses photographies pour un usage professionnel et/ou commercial. Par ce contrat, le client acquiert les droits de diffusion, ainsi que les droits d'exploitation, ces derniers constituant des droits de reproduction et des droits de représentation, sur les photographies qu'il achète. Il s'agit d'une cession non exclusive, accordée de façon nominative et non transférable, et pour une utilisation précise.

CESSION A USAGE UNIQUE : Seul est acquis le droit d'utilisation, droit toujours cédé pour un usage restrictif explicitement déterminé lors de l'achat. Toute autre utilisation, ou toute prolongation de la durée d'utilisation, doit faire l'objet d'un nouvel accord préalable et donne lieu à une nouvelle cession de droits d'auteur et à un nouveau paiement de droits. De même, pour chaque nouvelle édition d'une publication papier, le montant des droits doit être réactualisé. Les photographies que le client achète ne peuvent être cédées à un tiers par le cessionnaire, et la revente, le prêt, la location, l'exploitation ou la distribution de ces photographies au bénéfice d'une tierce personne sont absolument interdits.

CONDITIONS D'UTILISATION, DE DIFFUSION ET DE PUBLICATION : Les photographies fournies par jim ouzi ne peuvent jamais être recadrées, ni détournées, ni modifiées (luminosité, contraste, saturation, etc...), ni retouchées d'aucune manière. De plus, le cessionnaire s'engage à respecter les restrictions d'utilisation éventuelles qui accompagnent les images photographiques. Toute utilisation publicitaire ou à des fins de propagande est interdite sans l'accord préalable écrit de l'auteur. Le cessionnaire s'engage à justifier de l'utilisation de chacun des documents photographiques fournis par l'auteur.

MONTANT DES DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION : Les montants des droits de reproduction et de diffusion s'appliquent forfaitairement. Ils font l'objet d'une note de cession de droits d'auteur. Pour chaque photographie, les montants des droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction du mode de diffusion (site internet, publication papier, ...), de la nature de la diffusion (commerciale ou non), de l'étendue géographique de la diffusion (France, Europe, Monde entier, ...), de la fréquentation du site du cessionnaire (nombre de connexions mensuelles) ou du tirage pour les publications papier, de la mise en page, et de la durée de la cession. Les prix sont indiqués en Euros, et comprennent les éventuels frais d'expédition.

PRIX ET T.V.A. : Jim Ouzi auteur photographe, a choisi l'option fiscale de franchise en base de la T.V.A. Les prix indiqués sur jimouzi.com sont donc HT (T.V.A. de 10%), en Euros.

ACTUALISATION DES PRIX : Jim Ouzi se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les cessions sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

ACOMPTES : demande un acompte de 30% du montant total lors de la commande.

FRAIS ANNEXES : Des frais annexes nécessaires à la bonne réalisation de la commande peuvent éventuellement être engagés par l'auteur. Dans ce cas, il en est tenu compte lors de l'établissement du devis, et le remboursement du montant T.T.C. de ces frais est facturé au client.

COMMANDE : Le client, après avoir consulté les tarifs et avoir pris connaissance des CGC sur le site jimouzi.com, s'adresse à l'auteur par courrier électronique, et fournit les renseignements suivants :

– ses coordonnées de manière précise : Nom, adresse, code postal, ville, e-mail et numéro de téléphone, (si le client agit pour le compte d'une société ou d'une entreprise, il indique également les n° de SIRET et de TVA)

– les références des photographies pour lesquelles il souhaite acquérir une cession de droits,

– et pour chaque image une description de l'utilisation envisagée : mode de diffusion, nature de la diffusion (commerciale ou non), étendue géographique, fréquentation du site web ou tirage pour les publications papier, mise en page, et durée de la cession.

Dans les meilleurs délais, l'auteur envoie un devis et/ou un bon de commande, dont le client retourne une copie après acceptation et signature.

L'accord, pour être définitif, doit toujours être concrétisé par l'établissement d'un bon de commande valant contrat dès lors qu'il a été accepté par les deux parties (mention "Bon pour commande", date et signature), retourné à l'auteur et accompagné d'un acompte de 30% du montant total de la commande (en Euros, par virement bancaire ou par chèque).

L'enregistrement de la commande est alors confirmé par courrier électronique.

ENGAGEMENT APRES COMMANDE : Les commandes passées engagent l'acheteur de manière irrévocable et lui sont confirmées dans les meilleurs délais par courrier électronique. Cette confirmation indique notamment les références et les prix ainsi que toute information utile relative à la commande. Il est conseillé de stocker ou d'imprimer une copie de cet e-mail jusqu'à la réception de la commande. Les informations communiquées par l'acheteur, lors de la prise de commande, engagent ce dernier.

ARCHIVAGE - PREUVE : Les données enregistrées par jimouzi.com constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre jimouzi.com et le client. Jim Ouzi archive les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de Jim Ouzi seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties. Le client dispose d'un droit de communication à ces documents pour les commandes d'un montant supérieur ou égal à 120 €.

PREPARATION DES DOCUMENTS POUR DIFFUSION : Les photographies destinées à être mises en ligne par le cessionnaire pour leur exploitation dans le cadre de l'édition d'un site Web sont fournies en basse résolution (résolution 72 dpi et taille de 800 pixels maximum pour le plus grand coté). Les fichiers photos pour diffusion papier sont préparés et configurés selon les besoins et les choix techniques du client, à préciser lors de la commande : taille d'image, définition, espace couleur, et format de fichier. De même pour les éventuels textes d'accompagnement qui sont fournis sous une forme adaptée : fichiers au format doc, docx, txt, ou pdf.

MODE DE PAIEMENT : Le paiement s'effectue uniquement en euros, par chèque ou par virement bancaire. Tous les éventuels frais bancaires, virements ou autres, sont à la charge du client.

REGLEMENT : Règlement du solde à réception de la facture ou au plus tard 30 jours à compter de sa date. Aucun escompte n'est accordé pour règlement comptant. L'achat et le transfert des droits qu'il entraîne deviennent effectifs seulement après que l'intégralité du paiement ait été perçue par Jim Ouzi.

RETARD DE PAIEMENT / INTERETS ET INDEMNITES : Tout retard de paiement donne lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes, et majorés, selon le décret n° 2012-1115 du 2/10/2012, d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Tout retard de paiement peut entraîner l'annulation de la cession.

DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de sept jours ouvrés, à compter de la réception de la commande, pour faire retour du produit au vendeur pour échange ou remboursement, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. Ce droit pour le client s'exerce à l'exclusion des commandes spécialement réalisées pour lui (Article L121-20-2 du code de la consommation) ; cependant, selon le cas, un arrangement pourra être recherché. A l'exception des frais de retour, qui dans ce cas restent à la charge du client, Jim Ouzi remboursera la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 30 jours qui suivent la rétractation.

GARANTIE LEGALE : Le client de jim ouzi bénéficie de la garantie légale telle que prévue par les articles L 211-1 à L 211-14 du Code de la Consommation. Dans le cas où les articles reçus seraient endommagés ou non conformes à la commande (erreur de format, de support, etc.), le client dispose d'un droit de retour pendant un délai de sept jours ouvrés, à compter de la réception de la commande. Dans ce cas, l'article endommagé ou non conforme est échangé et les frais de retour et de nouvel envoi sont pris en charge par jimouzi.com; le cas échéant, Jim Ouzi dispose cependant du droit de rembourser le client et de ne pas fournir de nouvelles commandes. Les dégradations provoquées par l'usure normale, ou par suite de négligence, ne sont pas couvertes par la garantie légale.

CONDITIONS DU RETOUR : Les retours doivent être accompagnés d'une lettre adressée à Jim Ouzi dans laquelle le client s'engage sur l'honneur à détruire toutes copies des images et textes en sa possession, du CD-ROM ou DVD-ROM d'origine quand les photographies ont été livrées sur support numérique, et de l'emballage d'origine. Les supports retournés doivent être placés à l'intérieur d'un emballage offrant de bonnes garanties de protection du contenu. À défaut d'un retour effectué dans le délai et les formes précitées, les produits livrés sont réputés conformes et acceptés par le client.

REMBOURSEMENT : En cas de retour sans possibilité de nouvelle livraison, ou en cas d'abandon d'achat possible selon les conditions des présentes CGC, le remboursement s'effectue dans les 30 jours à compter de la réception de la demande. Le client doit alors fournir un Relevé d'Identité Bancaire pour permettre le remboursement par virement.

RESPONSABILITE PRIVEE : Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits ou services, notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ou autre, ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de responsabilité, sauf dans le cas d'un vice caché avéré, de non-conformité, ou de défectuosité.

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE : En ce qui concerne les produits ou services achetés dans le cadre d'une activité professionnelle, le vendeur ne peut être tenu responsable de tous dommages indirects, perte d'exploitation, perte de profit ou frais, qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de ces produits ou services.

CONFORMITE DES ŒUVRES PAR RAPPORT A LA LOI : Les œuvres présentées sur le site jimouzi.com sont conformes à la loi française. Dans le cas d'une expédition dans un pays autre que la France, la responsabilité de Jim Ouzi ne pourra jamais être engagée du fait de la non-conformité du produit à une législation étrangère. De fait, il incombe au client de s'informer de la loi en vigueur dans le pays de livraison.

PROTECTION DES ŒUVRES, BIENS OU PERSONNES REPRESENTES : Les images photographiques peuvent être grevées d'un droit de propriété littéraire et artistique ou d'un droit de propriété industrielle, d'un droit voisin, d'un droit de la personnalité, d'un droit moral, d'un droit de propriété ou autres droits appartenant à un tiers, en particulier dans le cas où les photographies que le client acquiert représentent des monuments architecturaux, des œuvres, des objets ou des marques protégés par un droit d'auteur particulier (code de la propriété intellectuelle, droit à l'image et à la propriété, code civil, droit des dessins et modèles, droit des marques protégées). Sauf indication contraire, la licence d'exploitation concédée par Jim Ouzi n'inclut jamais les autorisations relatives à l'exploitation d'œuvres de l'esprit, de marques, de l'image des personnes et des biens immeubles ou meubles représentés dans les images photographiques. Le cessionnaire est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires et de la négociation des droits relatifs aux œuvres, biens ou personnes représentés sur les images photographiques auprès de leurs ayants droits pour l'usage particulier auquel il destine les photographies acquises. En conséquence, le cessionnaire garantit Jim Ouzi contre tout recours ou contestation relatif à l'obtention de ces droits.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Le droit d'utilisation et de diffusion qui est concédé suppose que celui-ci ne dénature pas l'œuvre du photographe. Le cessionnaire ne peut notamment pas utiliser les photographies de l'auteur dans un cadre qui pourrait apparaître, immoral, injurieux, diffamatoire, illicite, dévalorisant, ou xénophobe.

GARANTIE DE PROPRIETE : Jim Ouzi garantit que toutes les photographies fournies au client sont sa propriété, et qu'il dispose des éventuelles autorisations nécessaires concernant les prises de vues et leur diffusion.

PROPRIETE INTELLECTUELLE : Toutes les images et tous les textes présentés sur le site jimouzi.com sont protégés par les lois françaises et par le Code de la Propriété Intellectuelle (loi N° 92-597 du 1er juillet 1992).

MENTION DU CREDIT : Dans le cadre de la diffusion d'images, conformément à la Loi N° 92-597 du 1er juillet 1992 et au code des usages, le crédit (mention du nom de l'auteur : © Jim Ouzi) pour chaque reproduction est une mention légale obligatoire, quelle que soit la forme, le support, l'importance ou le caractère confidentiel de l'utilisation. Le crédit doit figurer lisiblement sur ou à côté de chaque reproduction. De plus, dans le cadre d'une diffusion par internet, chaque image doit être accompagnée d'un lien actif vers le site jimouzi.com À défaut, les majorations prévues dans le cas d'usages non conformes seront systématiquement appliquées.

JUSTIFICATIFS D'EXPLOITATION : Les justificatifs d'exploitation des images photographiques doivent être envoyés (en deux exemplaires lorsqu'il s'agit d'une publication papier) à Jim Ouzi dans un délai de quinze jours à compter de la date de parution ou de la publication.

TARIFS HORS ACCORD PARTICULIER : Tout usage non conforme à la loi, ou toute utilisation sans autorisation du travail de Jim Ouzi en diffusion publique (commerciale ou non) constitue un acte de contrefaçon (art. L. 335-2 du CPI) et est facturé sous forme de note d'auteur (Précomptée AGESEA, TVA non applicable art. 293 B du CGI) selon les tarifs indiqués sur le site jimouzi.com, en vigueur à la date de la constatation des faits, et entraîne en plus l'application automatique de majorations qui se cumulent selon la liste suivante, non exhaustive :

- Utilisation non autorisée de photo ou de texte : 250 euros HT
- Utilisation non prévue de photo ou de texte : 250 euros HT
- Refus ou résistance à communiquer l'adresse de facturation ou non-réponse : 250 euros HT
- Absence de crédit : 100 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com)
- Crédit présent mais lien vers le site jimouzi.com inactif : 50 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com)
- Recadrage non autorisé de photo ou coupure de texte, même minime : 100 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com)
- Inversion ou rotation de l'image : 100 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com)
- Modification de la colorimétrie de l'image : 100 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com)
- Inscription ou incrustation de texte (y compris titre) sur l'image : 100 % du prix de cession (prix selon tarifs jimouzi.com).

FORCE MAJEURE : En application de l'article 1148 du Code Civil, Jim Ouzi ne peut être responsable ou considéré comme ayant commis une faute dans le traitement de votre dossier, si tout retard ou toute inexécution résulte d'un cas de force majeure, notamment en cas de grève totale ou partielle des services postaux, des transporteurs, ou encore par la perte du colis du fait du transporteur, ou de catastrophes causées par inondations ou incendies, ou de troubles de circulation.

INCAPACITE DE TRAVAIL : En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Jim Ouzi réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou de modifier le délai de livraison sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Dans ce cas, il est admis que jimouzi.com doit d'avertir son client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

CONFIDENTIALITE : Le site jimouzi.coma fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (déclaration : N° 1695799 v 0). Jim Ouzi s'engage à respecter votre vie privée. Les informations recueillies permettent le traitement et l'expédition des commandes. Ces informations peuvent également faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la tenue d'un fichier clients. Les destinataires des données sont : organismes publics (Agesa, Services des Impôts). En confirmant sa commande, le client autorise jimouzi.com à les diffuser dans ces conditions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 (informatique et libertés), le client peut accéder à ces informations, demander leur modification ou leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans la base de données de jimouzi.com. Le client peut exercer ces droits sur simple demande par courrier électronique.

DROIT APPLICABLE - COMPETENCE JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE : Les présentes CGC sont soumises à la loi française. En cas de litige sur le fond ou sur la forme, la compétence juridique sera attribuée au tribunal français le plus proche du lieu de résidence de l'auteur.

ANNEXES

Extraits de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) Des droits des auteurs.

Article 1:

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, qui sont déterminés par la présente loi.

L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'empêche aucune dérogation à la jouissance du droit reconnu par l'alinéa premier.

Article 2:

Les dispositions de la présente loi protègent les droits des auteurs sur toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

Article 3:

Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens de la présente loi: les livres, brochures, et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques; les œuvres de dessin, de peintures, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie, les œuvres photographiques de caractère artistique ou documentaire ou celles de même caractère obtenues par un procédé analogue à la photographie; les œuvres des arts appliqués, les illustrations, les cartes géographiques; les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences.

Article 6:

L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur. L'exercice peut en être conféré à un tiers en vertu des dispositions testamentaires.

Article 7:

L'œuvre est réputée créée, indépendamment de toute divulgation publique, du seul fait de la réalisation, même inachevée, de la conception de l'auteur.

Article 8:

La qualité d'auteur appartient, sauf preuve du contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée.

Article 9:

Est dite œuvre de collaboration, l'œuvre à la création de laquelle ont concouru plusieurs personnes physiques. Est dite composite, l'œuvre nouvelle à laquelle est incorporée une œuvre préexistante sans la collaboration de l'auteur de cette dernière. Est dite collective, l'œuvre créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et sous son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participants à son élaboration se fond dans l'ensemble en

vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé.

Article 21:

L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre, sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire.
Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droits pendant l'année civile en cours et les cinquante années qui suivent.

Pour les œuvres de collaboration, l'année civile prise en considération est celle de la mort du dernier vivant des collaborateurs.

De l'exploitation des droits patrimoniaux de l'auteur.

Article 26:

Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend: le droit de représentation, le droit de reproduction.

Article 27:

La représentation consiste dans la communication directe de l'œuvre au public, notamment par voie de: présentation publique, diffusion des images par quelque procédé que ce soit.

Article 28:

La reproduction consiste en la fixation matérielle de l'œuvre par tous les procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte.
Elle peut s'effectuer notamment par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, enregistrement mécanique, cinématographique, magnétique ou électronique.

Article 35:

La cession par l'auteur de ses droits sur son œuvre peut être totale ou partielle. Elle doit comporter au profit de l'auteur la participation proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation.

Article 38:

Une clause de cession qui tend à conférer le droit d'exploiter l'œuvre sous une forme non prévisible ou non prévue à la date du contrat doit être expresse et stipuler une participation corrélative aux profits de l'exploitation.

jim ouzi
50 Rue de La Rochefoucauld 75009 Paris
tel : +33 6 52 08 25 89
mail : contact@jimouzi.com

n° siren : [480 951 714](#)
n° tva intra : [FR39 480 951 714](#)

« Dispensé d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce.»